

RAPPORT ANNUEL 2025

LE MEDIATEUR COMMUNAL



Jean-Pierre THERON



Le Rallye de Monte-Carlo

Sera encore à Gap en 2026

La grande Parade de Noël 2025





Depuis la mise en œuvre de la loi du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du 21^{ème} siècle et le décret du 18 avril 2017 relatif à la médiation dans les litiges relevant de la compétence du juge administratif, la médiation, en tant que mode alternatif de règlement des litiges, connaît un essor sans précédent. Un texte est appelé à conforter la Médiation, texte qui nous intéresse directement, puisqu'il concerne l'instauration obligatoire de Médiateurs territoriaux dans certaines collectivités.

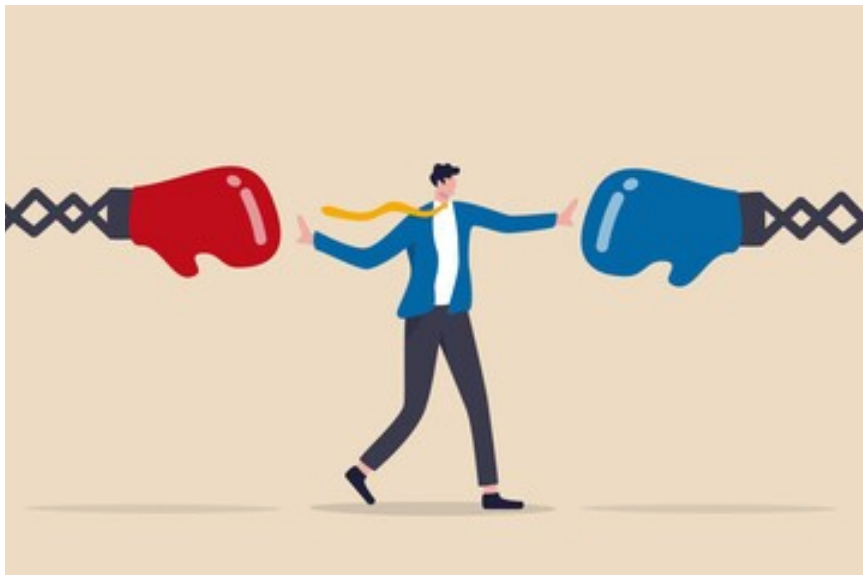
Le recours au Médiateur est gratuit et soumis à la confidentialité. Il doit être par ailleurs d'un accès direct et aisé, sa saisine devant être faite par écrit, par courrier, courriel, fax ou par le bureau accueil de leur lieu de réception. Il peut également s'autosaisir des situations qu'il juge préoccupantes.

Un certain nombre de principes guident le Médiateur dans l'exercice de sa fonction ; ces principes sont ceux que l'on retrouve dans tous les textes traitant de la médiation en général, notamment dans le code de déontologie de l'association nationale des Médiateurs. Ces principes rappelés ci-après constituent dès lors le cadre de référence de l'action du Médiateur des Collectivités Territoriales :

- **Indépendance et impartialité**
- **Respect des personnes, de leurs opinions et de leurs positions**
- **Ecoute équilibrée et attentive**
- **Respect du contradictoire**
- **Confidentialité**
- **Sens de l'équité**
- **Compétence et efficacité**
- **Transparence**

Je tiens à remercier toutes les personnes avec qui j'ai eu le plaisir de travailler au cours de cette 25^{ème} année de Médiateur. Merci tout d'abord à Monsieur le Maire pour son soutien tout au long de l'année, à son secrétariat, à Jean-Christophe Malfatto, merci aussi aux Adjointes et aux élus ainsi qu'aux Directeurs de services, à Madame Sandrine Vallet pour le suivi du site, merci également à Monsieur le Directeur Général de l'OPH 05 pour son attention portée à mes courriers et enfin merci au service accueil et aux huissiers pour leur aide quotidienne.

Enfin je souhaite affirmer une nouvelle fois toute ma volonté d'écoute et de service à l'égard des demandeurs et requérants qui font appel au Médiateur. Je conserve de cette nouvelle année de Médiation un souvenir fort de ces rencontres, chacune différente et toutes intéressantes par la diversité des situations traitées. Je suis profondément heureux d'avoir pu, dans la majorité des cas, apporter une solution satisfaisante.



LES CHIFFRES ET RESULTATS EXPOSES DANS CE RAPPORT MONTRENT COMBIEN LA MEDIATION EST DEVENUE UNE NECESSITE DANS NOTRE SOCIETE. L'ACCUEIL ET LES RECLAMATIONS POUR 2025 SONT LEGEREMENT SUPERIEURS A 2024.

L'Année 2025 a représenté 48 après midi d'accueil les vendredis de permanence + 12 en semaine

Le Médiateur Communal

Reçoit sur rendez-vous le vendredi après-midi en Mairie

(Bureau au 2^o niveau)

Pour prendre rendez-vous merci de contacter l'accueil de la Mairie au 04-92-52-24-24

Où

Passer en Mairie au service accueil

En rejoignant, sur décision de Monsieur le Maire et de son Conseil Municipal, le réseau des médiateurs des collectivités locales, la ville de Gap marque sa volonté de pérenniser ce service et de l'inscrire dans un réseau national reconnu d'échanges d'expériences médiatrices. Une réunion annuelle regroupe les médiateurs territoriaux. Le réseau s'agrandit chaque année.

Quelques remerciements

Monsieur A me remercie pour mon implication dans un dossier concernant un stationnement entre voisins.

Monsieur B me remercie pour l'aide et le soutien apportés à son dossier.

Monsieur C me remercie pour avoir insisté et réussi à obtenir une réponse sur un dossier délicat.

Madame D m'adresse ses remerciements, le calme est revenu à la suite de mon intervention auprès du locataire du dessus.

L'agence immobilière E me remercie pour mon intervention auprès d'un de leur locataire responsable d'importantes nuisances.

Madame F a acheté un logement occupé par un locataire, elle me remercie pour avoir réussi, après plusieurs courriers, à faire entendre raison au locataire en fin de bail afin qu'il quitte l'appartement.

Réclamations

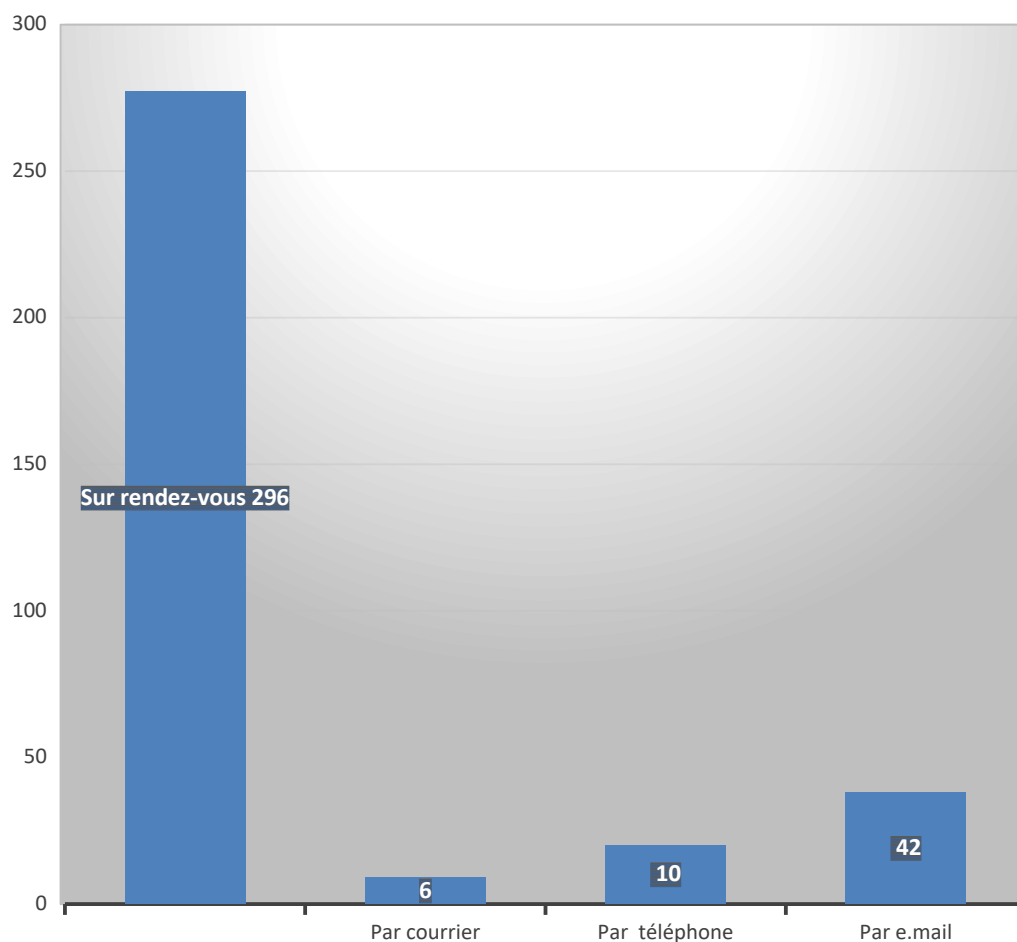
Sur rendez-vous : 296 (279 en 2024 et 285 en 2023)

Par courrier : 6 (8 en 2024 et 9 en 2023)

Par téléphone : 10 (12 en 2024 et 14 en 2023)

Par e.mail : 42 (49 en 2024 et 45 en 2023)

TOTAL : 354 (348 en 2024 et 353 en 2023)



Répartition par domaines

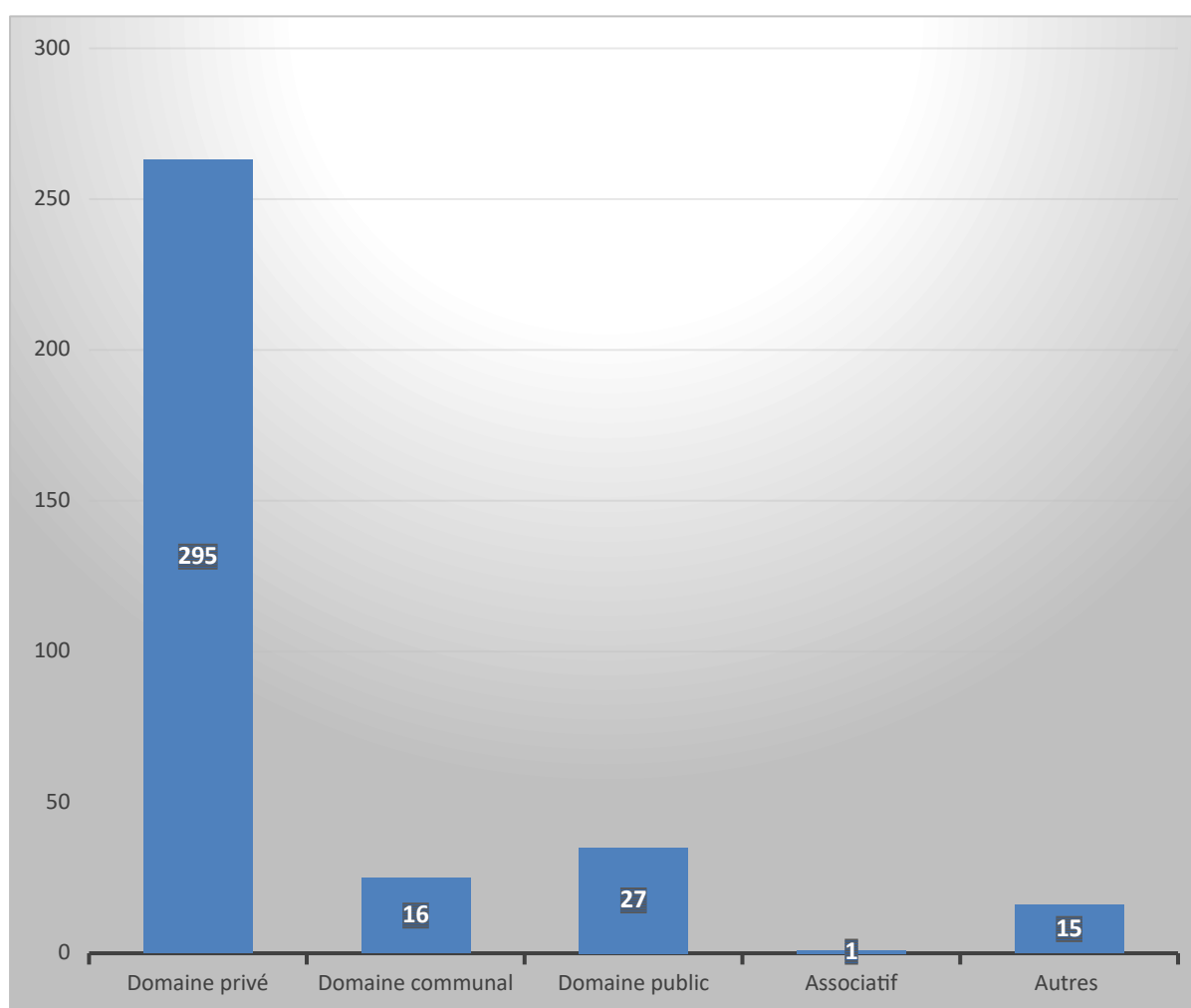
Domaine privé : 295 (284 en 2024 et 287 en 2023)

Domaine communal : 16 (18 en 2024 et 20 en 2023)

Domaine public : 27 (29 en 2024 et 28 en 2023)

Domaine associatif : 1 (1 en 2024 et 1 en 2023)

Autres : 15 (16 en 2024 et 17 en 2023)

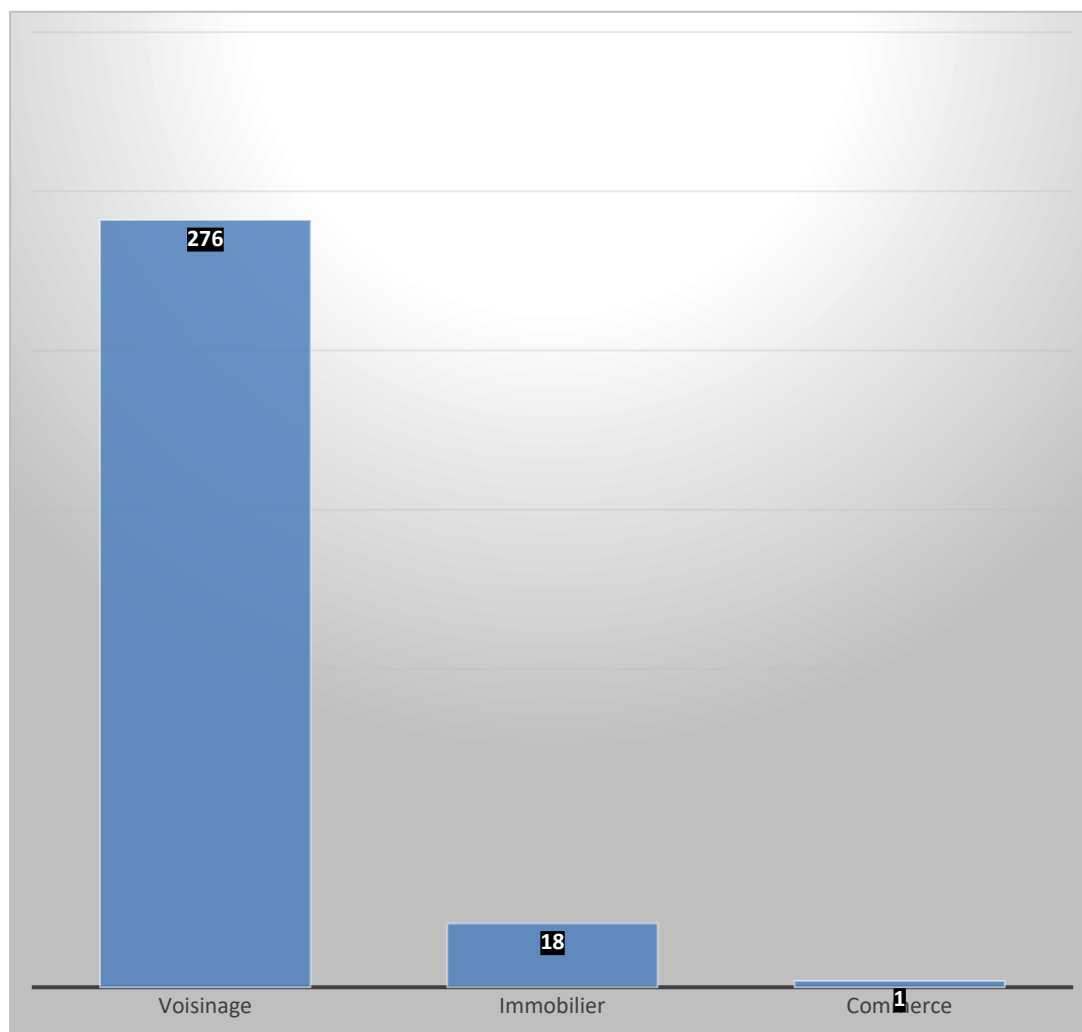


Domaine privé

Voisinage : 276 (263 en 2024 et 266 en 2023)

Immobilier : 18 (20 en 2024 et 18 en 2023)

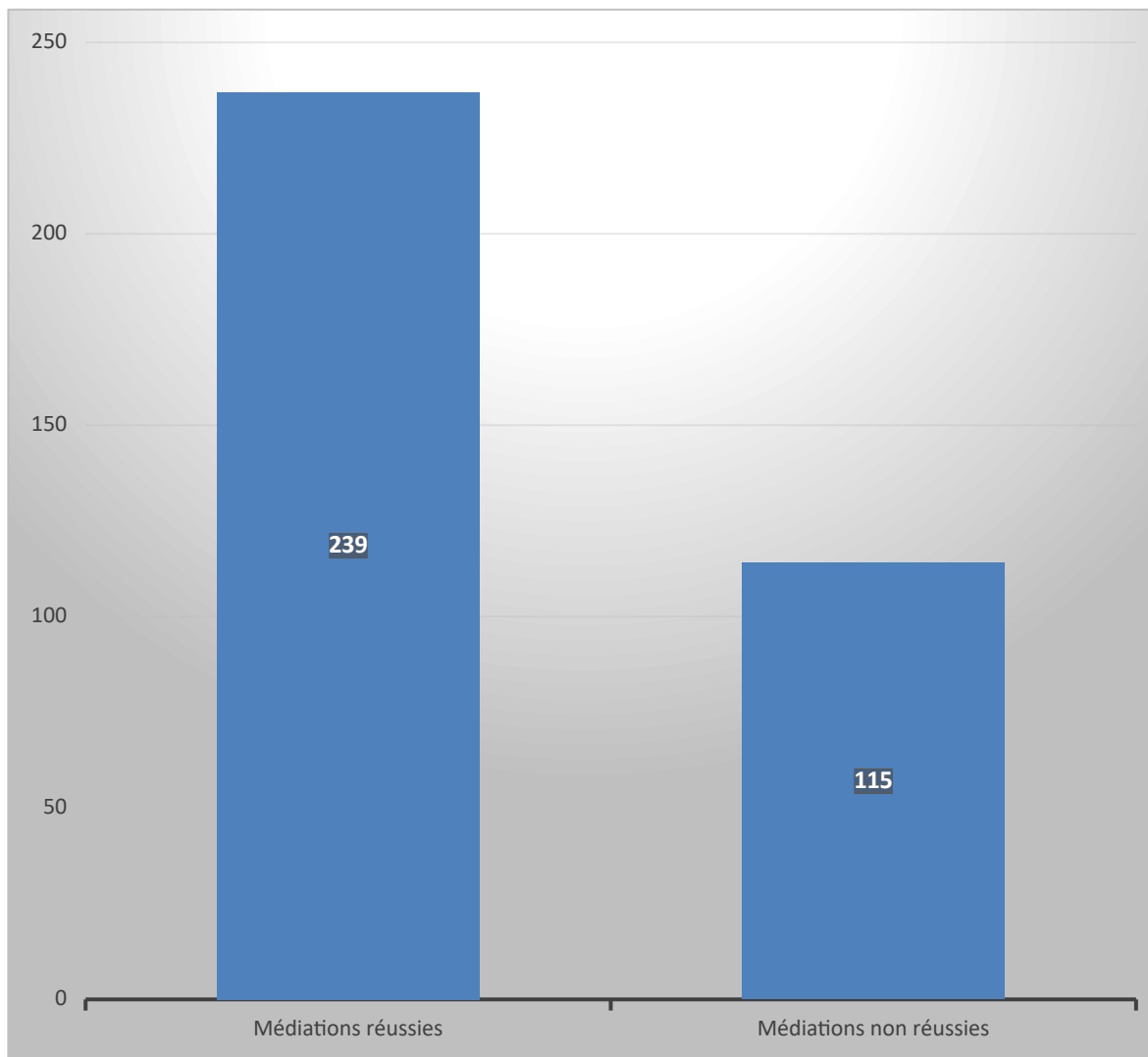
Commerce : 1 (1 en 2024 et 1 en 2023)



Taux de réussite

Médiations réussies : 239 (237 en 2024 et 240 en 2023)

Médiations non réussies : 115 (111 en 2024 et 113 en 2023)

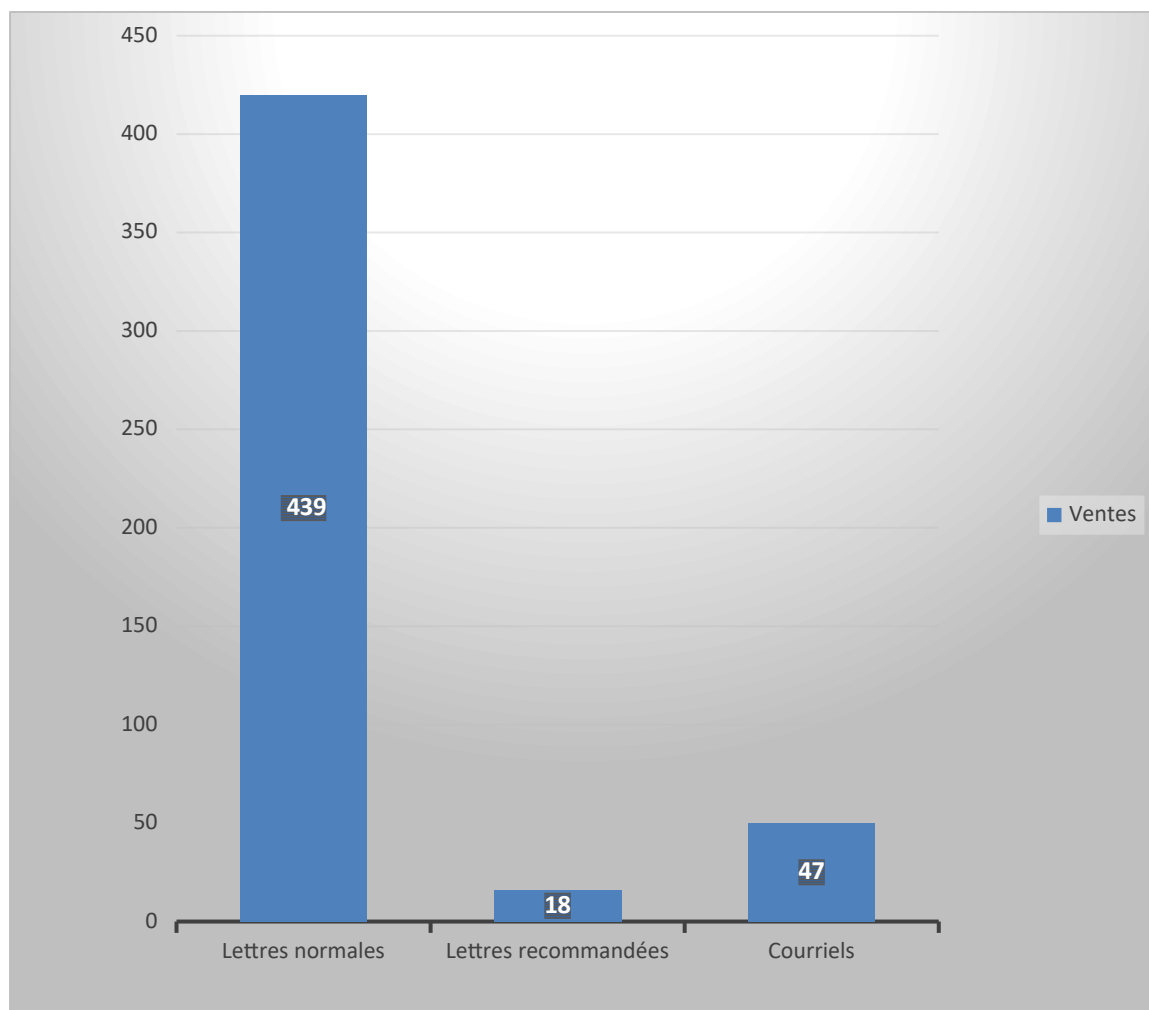


Courriers envoyés

Lettres normales : 459 (428 en 2024 et 432 en 2023)

Lettres recommandées : 18 (17 en 2024 et 18 en 2023)

Courriels : 47 (49 en 2024 et 46 en 2023)





La Pyramide Place Desmichels

Le Pumptrack Gap Sud

